



VIE DÉMOCRATIQUE

Élections 2022 : inscrivez-vous sur les listes électorales !

En 2022, se dérouleront les élections Présidentielles les 10 et 24 avril et les élections Législatives les 12 et 19 juin.

Vous avez jusqu'au vendredi 4 mars 2022 pour vous inscrire sur les listes électorales en vue du scrutin des élections présidentielles et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

Publié le 11 janvier 2022

Comment vérifier si je suis inscrit sur la liste électorale ?

- **En ligne** sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>)

Comment faire pour s'inscrire ?

- **En ligne** sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>), sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un [justificatif de domicile](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>) numérisés.
- **En mairie** muni d'une pièce d'identité en cours de validité, d'un [justificatif de domicile](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>) (original) de moins de trois mois et du formulaire Cerfa n°12669*02 disponible en mairie ou [téléchargeable en pdf](#).
- **Parcourier** (*timbre-poste du jour de clôture*) en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription. **Les inscriptions par mail sont irrecevables.**
- L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans après enregistrement de leur recensement citoyen (année de leurs 16 ans). Ils sont inscrits sur la liste électorale de leur **commune de recensement**, en cas de déménagement ils doivent effectuer leur changement d'adresse pour voter sur leur commune de domicile.

Changement d'adresse

En cas de changement d'adresse dans la même commune, vous devez en informer la mairie. Cela peut

<https://www.labaule.fr/information-transversale/actualites/elections-2022-inscrivez-vous-des-maintenant-sur-les-listes-electorales-13607?>

engendrer un changement de bureau de vote et vous risqueriez de ne pas recevoir votre carte électorale ou la propagande des candidats.



VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

